

Le PEPS a décidé unilatéralement d'annuler la réunion de commission de négociations de branche (CPPNI) au prétexte que de l'« absence de groupe de travail en avril ».

Cette annulation n'a apparemment gêné personne vu que seule la CGT a réagi à cette annonce.

Notre organisation s'est étonnée de la piètre estime que peut avoir le patronat pour cette CPPNI, qu'il, de fait, considère comme une simple « chambre d'enregistrement » des décisions prises en sous-groupe.

Mais si les sous-groupes ne fonctionnent pas, ne serait-ce pas aussi en raison de l'absence de volonté de la part du patronat de vouloir discuter de sujets portés par les organisations syndicales, comme :

- La définition d'une nouvelle classification, voulue par la CFDT,
- La sécurisation de la rupture du contrat de travail défendue par la CGT et la CFE-CGC.

Sans parler l'arrêt de tous les travaux de la commission de suivi du régime de prévoyance et de couverture santé par le refus du PEPS de reconnaître le choix du président salarié désigné librement par les organisations syndicales.

Mais sans même parler de ces sujets, le PEPS ne respecte même pas ses engagements pris dans l'agenda social signé en 2020<sup>1</sup>. En effet, nous devrions traiter 3 grands thèmes qui pour l'instant n'ont pas été mis à l'ordre du

jour malgré un rappel en décembre 2021 :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les conditions de travail, qualité de vie au travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et exposition aux facteurs de risques professionnels, insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs victimes d'un handicap ;
- La création d'un ou plusieurs plans d'épargne interentreprises ou plans d'épargne, pour la retraite, collectifs, interentreprises.

Il semblerait bien que ces sujets ne soient pas assez prioritaires pour le patronat, car dans le cas contraire, nous aurions eu le droit au maintien de cette réunion voire même à l'organisation de réunion extraordinaire, comme cela a été le cas à de nombreuses occasions par le passé.

## Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL \_\_\_\_\_

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres  Cadre

**A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.**

<sup>1</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALITEXT000042313447/?idConteneur=KALICONT000035326397](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000042313447/?idConteneur=KALICONT000035326397)